

dernier, et nous ne retirons que 200 liv. de ce moulin qui est compris dans la ferme du prieuré, une autre incommodité est qu'il n'y a que ce seul moulin sans un seul logis pour loger le meusnier et ses bestiaux, Si bien, qu'on a peine a trouver des meusniers. Il n'y a qu'une meschante tuillerie proche du moulin, et un cellier proche la Chapelle dans laquelle il y a une cuve qui nous appartient l'ayant achetée 52 liv.

Il y a comme j'ay dit pour prez de 300 liv. de reparations a faire aux murailles du moulin Le dedans est bon, et il y a deux moulanges qui tournent bien, J'aurois bien voulu en affermant notre prieuré trouver un homme solvable qui eust voulu prendre ce prieuré tel qu'il est et s'obliger d'en faire toutes les reparations tant celles qui sont presentement a faire que celles qui seront a faire dans la suite a la charge de nous payer moins de charge par an; nous avons trouvez un homme pour cela, mais il n'estoit pas solvable.

J'avois tant de raison de n'estre pas content des Poirons que mayans offerts pour le renouvellement du bail 800 liv. au lieu de 725 liv. je ne les voulus seulement pas escouter. Il s'en presenta deux ou trois autres dont l'un poussa a 850 liv. C'est cet homme a qui nous l'avons affermé, il est solvable estant fermier de Ma<sup>de</sup> de Rochefort a la porte du blanc, il met son gendre dans cet employ. Les vassaux du Prieuré sont réjouis d'estre deslivrez des Poirons qui les mangeoint en frais etc. Je laissay ce bail a faire a M. de Bienassis bailly de St Gauthier qui voulut bien venir avec moy a ce prieuré pour m'ayder a regler laffaire des Galpis qui demeurent apres du blanc.

Ce prieuré de Bienassis ne nous rendra rien, au contraire nous serons obligez dy mettre du notre, tant que les taxes seront si fortes, et que le Sr Gontier, à qui on fait sur ce benefice 300 liv. de pension vivra, il est homme à vivre encoré plus de 20 ans.

Nous conferasme longtems avec les héritiers Galpy; ils me produisirent sur cette somme de 2400 liv., une quittance de 600 liv. que toucha Mg<sup>r</sup> L'ancien en 1684, ou 1685, pour un quart de cette somme dont il remit tous les arrérages, ils nous firent voir de plus environ pour 800 liv. de deniers payez pour les decimes de l'abbaye de Meobec depuis la d. Sentence, trois ou quatre cents francs payez par eux a M. de Bienassis que je ne recevois que pour arrerages, laquelle somme de 3 ou 400 livres. M. de Bienassis me fit voir chez lui lui avoir esté passée en compte par feu M. du Douit.

Après avoir bien consideré lestat de cette affaire ambrouillée, ayant seeu que ces heritiers Galpes avoient de bon bien en fonds. Voyant qu'il n'y avoit pour nous aucun avantage de recommencer contre eux la procedure, et foudé sur L'Exemple de Mg<sup>r</sup> L'ancien qui dans la quittance cy dessus avoit remis les arrerages. Je proposay aux Galpis de leur remettre tous les arrerages dus jusqu'a ce jour sils vouloint nous faire un contract de 1800 liv. en principal restans de 2400 liv., apres en avoir osté les 600 liv. de la quittance cy dessus ce qui rendroit 90 liv. de rente rachetable en quatre payemens. Apres bien de la dispute nous nous donnasmes reciproquement une promesse de passer le contract apres que j'en aurois conféré avec M. de Brisacier, sous le bon plaisir duquel je faisois cette promesse M. le Bailly de St. Gauthier est allé depuis passer ce contract, et son gendre M. du Monaut m'en a offert 15 ou 1600 liv. contens si je le lui voulois vendre, mais je ne croy pas qu'il y ait rien à perdre cela viendra a loisir et est à present assuré.

J'ay bien des obligations à M. Le bailly de St. Gauthier pour ces affaires, car c'est lui qui a fait toutes ces démarches et qu'a conduit les choses a leur point, il nous rend service par reconnaissance pour les bons offices que lui a rendu Mgr L'ancien. Je prie Mgr de l'en remercier par un petit billet, s'il le juge à propos. Si nous estions chargez de l'abbaye de Meobec, je ne checherois point un autre receveur que son gendre qui est adroit, a de la conduite, et a quelque bien, mais les choses n'en sont pas la. M. DuPin receveur des bailles du Chateauroux qui est receveur de Meobec tient la recepte à 5 ou 600 liv. moins qu'elle ne vaut à cause qu'il est solvable, il y est plus aymé et respecté que Mgr de Quebec ne l'est lui mesme, et il me racontoit